



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 5

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M^{me} la *ministre* CLARKE propose la première lecture du projet de loi 5 — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg, la Loi sur l'aménagement du territoire et la Loi sur les biens réels (ententes de conformité en matière de normes de construction)/The City of Winnipeg Charter Amendment, Planning Amendment and Real Property Amendment Act (Conforming to Construction Standards Through Agreements)* — dont l'objet a été indiqué.

M^{me} SQUIRES, *ministre responsable de la Condition féminine*, fait une déclaration au sujet de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et le début de la campagne internationale 16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le sexe.

M^{me} FONTAINE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. SMITH et WIEBE, M^{mes} GUILLEMARD et KLASSEN ainsi que M. le *ministre* CULLEN font des déclarations de député.

Après la période des questions orales, M. MARCELINO (Tyndall Park) invoque le *Règlement* et s'excuse de plein gré auprès de l'Assemblée pour les commentaires qu'il a faits à l'encontre du ministre des Services de la Couronne pendant la période des questions orales du 24 novembre 2016.

M. le *ministre* MICKLEFIELD et M. MALOWAY interviennent sur le rappel au *Règlement*.

La présidente déclare le rappel au *Règlement* recevable.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} GUILLEMARD voulant que soit présentée à la lieutenant-gouverneure l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la quarante et unième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M^{me} MARCELINO (Logan) voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement provincial :

- a) ait annoncé un programme de réductions et de mesures d'austérité, brisant ainsi ses promesses visant à protéger les travailleurs de première ligne et les services qu'ils fournissent alors que ses ministres ont reçu de fortes hausses de salaire, ce qui nuira à la santé de l'économie et entraînera l'accroissement des inégalités et la détérioration des conditions de vie des Manitobains ordinaires;
- b) ait ouvert la voie à la privatisation et à la dérégulation de services de première ligne essentiels et importants et qu'il ait décidé de cacher ses intentions et de ne pas les soumettre à un examen public impartial, nuisant ainsi à la prestation de services par le secteur public et au principe de la reddition de compte;
- c) ait fabriqué des crises politiques partisans et qu'il ait refusé de faire preuve de transparence et de déposer des documents présentant des prévisions financières à long terme permettant de justifier un programme de privatisation et de réductions en matière de services de première ligne;
- d) n'ait pas pris de mesures afin de maintenir le coût de la vie à un niveau abordable pour les Manitobains étant donné qu'il a permis l'augmentation des prix du chauffage domestique, des tarifs d'électricité, des tarifs d'assurance-automobile et des frais de scolarité pour les études postsecondaires;
- e) n'ait pas présenté de plan concret pour répondre à un large éventail de besoins dans de nombreux domaines importants pour les Manitobains dont les suivants : les soins de santé, les soins à domicile, les aînés, l'environnement, le changement climatique, le salaire minimum, les places de garderie financées publiquement, le système de protection de l'enfance, le logement, la pauvreté, le système de justice, le système d'éducation public, le financement des établissements postsecondaires, l'infrastructure, les collectivités rurales du Manitoba, le développement économique du Nord, les investissements à Winnipeg, à Brandon et dans les autres municipalités ainsi que l'agriculture,

et que le gouvernement provincial ait par conséquent, et en raison de ses nombreux autres échecs, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M^{me} KLASSEN voulant que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa e), de ce qui suit :

- f) ne se soit pas engagé à diminuer les frais d'ambulance de 50 % cette année;
- g) ne se soit pas engagé à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport de 2016 du caucus libéral portant sur la santé cérébrale;
- h) ne se soit pas engagé à augmenter le financement accordé aux élèves ayant des besoins spéciaux et à simplifier les procédures de demande de financement;
- i) ne se soit pas engagé à diversifier les industries et le tourisme dans l'économie du Nord plutôt que de se fier à l'exploitation des ressources naturelles;
- j) ne se soit pas engagé à divulguer la stratégie sur l'obligation de consulter les collectivités autochtones;

- k) ne se soit pas engagé à appuyer les zones de développement économique en milieu urbain autochtones;
- l) ne se soit pas engagé à améliorer les systèmes technologiques désuets utilisés par ses ministères;
- m) ne se soit pas engagé à améliorer les problèmes relatifs aux logements avec services de soutien et aux foyers de soins personnels;
- n) ne se soit pas engagé à réduire le coût des médicaments sur ordonnance;
- o) ne se soit pas engagé à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie provinciale sur le suicide;
- p) ne se soit pas engagé à mettre en œuvre un groupe de travail sur le soutien en santé mentale chargé de venir en aide aux collectivités manitobaines à la suite d'un suicide;
- q) ne se soit pas engagé à inclure la criminalisation de la maladie mentale dans le cadre de l'examen du système de justice;
- r) ne se soit pas engagé à réduire les répercussions de la taxe scolaire applicable aux terres agricoles sur les fermiers manitobains;
- s) ne se soit pas engagé à faire construire immédiatement une unité spécialisée en accidents vasculaires cérébraux au Manitoba;
- t) ne se soit pas engagé à ne pas augmenter les coûts associés aux demandes faites dans le cadre du programme Candidats du Manitoba.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

MM. MARCELINO (Tyndall Park), JOHNSTON, GERRARD et LAGIMODIERE interviennent. M. ALTEMEYER exerce son droit de parole jusqu'à 12 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 12 h 30 et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger